

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

4^{ème} Commission - N° CG 2008-3-4-2

Service consulté

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITATS DE HAUTE ALSACE

Résumé : Suite à la parution du décret n° 2008-566 du 18 juin 2008, relatif à l'administration des offices publics de l'habitat, au journal officiel du 19 juin 2008, il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace.

Le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat est paru au journal officiel du 19 juin 2008.

Ce décret qui traite notamment de l'organisation et du fonctionnement des conseils d'administration des offices publics de l'habitat précise que les collectivités territoriales ou établissement public de rattachement ont jusqu'au 2 août 2008 pour désigner les membres du conseil d'administration.

Au préalable il appartient à l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement de fixer, le nombre des membres du conseil d'administration ayant voie délibérative, à 23 ou 27 sièges.

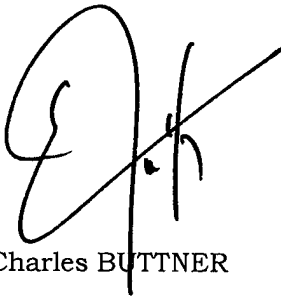
Sur ces bases, il appartient donc au Département :

- de fixer le nombre des membres siégeant au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace, avec voie délibérative. Au regard de la taille de l'office le nombre des membres du Conseil d'Administration pourrait être établi à 23 membres contre 21 actuellement,
- de désigner les représentants du Département à savoir 6 conseillers généraux (contre 7 actuellement) et 7 personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement, ou en matière sociale, deux de ces personnes qualifiées devant avoir la qualité d'élus d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office,
- de désigner un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,

- de contacter la caisse d'allocation familiale, l'union départementale des associations familiales, les associés collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département pour qu'ils désignent leurs représentants au Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace.

Compte tenu des délais qui nous sont impartis je vous propose dans un premier temps de fixer à 23 le nombre des membres du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace ayant voie délibérative. La désignation des membres du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace pourrait, quant à elle, intervenir lors de la séance de la commission permanente du 4 juillet 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, fixer le nombre de membres siégeant au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace à 23 dont 6 conseillers généraux représentant le Département du Haut-Rhin, et m'autoriser à procéder aux consultations préalables nécessaires à la désignation des autres membres du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace dont la liste nominative sera arrêtée lors d'une délibération ultérieure de la Commission Permanente.



Charles BUTTNER